

Direction adjointe des projets
d'infrastructure et du génie municipal

Division de l'ingénierie

4555, rue de Verdun, bureau 208
Verdun (Québec) H4G 1M4
Téléphone : 514 765-7075

Votre rue se refait une beauté!

Le 9 mai 2016

Objet : Reconstruction de la rue Stephens (entre Beurling et LaSalle), de la rue Bannantyne (entre LaSalle et Stephens) et de la rue Monteith (entre Stephens et Valiquette)

Madame, Monsieur,

Afin d'améliorer votre qualité de vie et assurer la pérennité des réseaux d'aqueduc et d'égout dans votre secteur, l'arrondissement de Verdun devra procéder à des travaux majeurs dans votre rue, **travaux qui devraient débuter vers la mi-juin 2016**. Ces travaux comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable existante et des branchements de services associés dans les rues Stephens et Bannantyne, le remplacement de la conduite d'égout combiné existante et des branchements de services associés dans la rue Bannantyne, le remplacement des lampadaires le long des rues Stephens et Monteith ainsi que la reconstruction des trottoirs, de la chaussée et du pavage sur les rue Stephens, Bannantyne et Monteith, incluant l'aménagement de quatre saillies à l'intersection des rues Stephens et Bannantyne. Par ailleurs, afin de rendre votre environnement plus beau et plus agréable, l'arrondissement plantera **45 nouveaux arbres** dans le cadre de ce projet, à la fin de ce chantier.

La période prévue pour la réalisation de ce chantier est de la mi-juin à la mi-novembre. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entrepreneur installera une signalisation temporaire interdisant le stationnement des deux (2) côtés de la rue. Nous vous demandons de respecter l'interdiction mise en place.

Collecte des matières résiduelles

Pour la **collecte des matières résiduelles** (déchets, recyclage et résidus alimentaires), nous vous demandons de mettre vos bacs ou vos sacs devant votre adresse, entre 22 h la veille et 8 h le jour de la collecte. Des employés de l'entrepreneur sur ce chantier s'assureront de leur ramassage. Vous devrez continuer d'utiliser des bacs roulants ou des sacs pour y déposer vos déchets et vos matières recyclables et un bac brun pour la collecte des résidus alimentaires.

Pour la **collecte des résidus verts** (du 25 avril au 23 juin 2016 inclusivement et du 3 octobre au 1^{er} décembre 2016 inclusivement), les contenants autorisés sont les sacs de papier brun, les boîtes de carton (non cirées et non souillées) et les contenants réutilisables en métal ou en plastique rigide portant une inscription « Résidus verts ».

Soyez assurés que nous sommes conscients des inconforts que ces travaux pourraient vous causer et que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour en réduire les impacts négatifs.

Pour toute question concernant ce projet, veuillez communiquer avec l'arrondissement de Verdun en composant le 3-1-1.

Nous vous remercions de votre collaboration.